

Montréal, le 25 juin 2004

M Jean paré
Office de consultation publique
303 Notre-Dame Est
Montréal, QC
H2Y 3Y8

Télécopieur 872 2556

Objet : Protection du boulevard Gouin à Ahuntsic (entre Lajeunesse et Millen)

Je désire porter à l'attention de l'Office de consultation publique la nécessité de protéger le boulevard Gouin en limitant davantage la densité et les hauteurs des bâtiments prévus au plan d'urbanisme sur cette voie. Je désire plus particulièrement attirer votre attention sur le secteur compris entre Lajeunesse et Millen, le long de Gouin, où le déménagement prochain de la STL et la vente d'un terrain commercial privé adjacent, nourrissent déjà différents projets de constructions. Le danger dans les circonstances est que le Conseil d'arrondissement profite de l'exercice en cours pour changer l'actuel règlement d'urbanisme établi à 3 ou 4 étages et qu'il le fasse par concordance en évitant ainsi la procédure référendaire. Il est déjà question de résidences pour le deuxième âge et autres projets immobiliers en hauteur qui viendraient tirer profit des attraits de ce site exceptionnel. En effet la trame étroite et sinueuse du boulevard Gouin à deux pas de la rivière a gardé à cet endroit son caractère rural, qu'accompagne une abondante végétation champêtre, des arbres fruitiers et de très nombreux parcs.

Il est nécessaire de rappeler que le boulevard Gouin est l'un des plus anciens chemins de l'île au Nord de Montréal. Appelé Chemin du Roy, puis Chemin de la Reine, Chemin public ou Chemin du Sault et même Chemin des Cageux, le boulevard Gouin témoigne de l'histoire des paroisses qui se sont développées le long de la Rivière des Prairies depuis le Régime français. Selon le Répertoire historique du comité de toponymie, ce n'est que le 20 octobre 1910 que le chemin est baptisé Boulevard Gouin du nom de l'homme politique et Lieutenant gouverneur du Québec Lomer Gouin.

Des projets immobiliers de huit à douze étages dans le quadrilatère situé entre les rues Millen et Lajeunesse viendraient briser de manière brutale le patrimoine naturel et architectural du boulevard. En effet, juste en face du site à construire, est situé le parc de la Congrégation Notre-Dame du Bon Conseil et la maison Boucher (1858-1964) faisant l'objet d'une protection de la Ville de Montréal. De Saint-Denis à la rue Saint-Charles sur une distance de quelques centaines de mètres nommons le 337 Gouin, maison ayant

appartenu à Joseph Dagenais en 1825, comme le rapporte le Répertoire rural de l'Île de Montréal. Antérieure à 1850, la maison de Stanley Bagg, l'un des propriétaires fonciers les plus importants après les Sulpiciens, au 10 810 Durham (l'ancienne façade était tournée vers le Chemin public). La maison Jean Baptiste de Jubinville datant de 1779, au 843 Gouin, Sainte-Sophie, bâtiment important datant de 1850, aux lignes harmonieuses qui appartient aux religieuses du Sacré-Cœur. (Notons au passage que ces maisons et de nombreuses autres dans le quartier ne sont pas répertoriées par l'arrondissement).

Il est surtout nécessaire d'éviter l'application de vues uniformisantes à l'échelle de Montréal qui inciteraient à un «transit oriented development» sur Gouin. Une densification du boulevard à cet endroit viendrait au contraire briser la qualité du paysage et le respect des rapports de voisinage entre bâtiments. Or, à proximité du Pont Viau, le tissu urbain ressemble encore à celui d'un village, attirant ainsi cyclistes, touristes, sportifs pédestres et familles les fins de semaine. Le plan d'urbanisme à cet endroit doit être en conformité avec les hauteurs en vigueur (3-4 étage) et prévoir des limites moyennes faibles. Nous demandons donc à l'Office de consultation publique de préserver le tissu urbain de cet ensemble harmonieux et unique.

Nous vous remercions et vous prions d'agréer nos sentiments distingués

M Deslauriers

Monique Deslauriers